AR PREFECTURE

082-218201127-20210325-CM25032021_19-BF

Regu le 02/04/2021

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), Conseillers Municipaux.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

19 - 25 mars 2021

19. Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Camping de Bidounet

Rapporteur: Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612 et suivants, L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial,

Vu le rapport d'Orientation Budgétaire du 04 février 2021,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 28 janvier 2021.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO et VELA).

AR PREFECTURE

082-218201127-20210325-CM25032021_19-BF Regu le 02/04/2021

ADOPTE le Budget Primitif de 2021 du Budget annexe du Camping de Bidounet équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE DU CAMPING DU BIDOUNET

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	209 979.30	213 979.30
Opération d'ordre	4 000.00	0.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	213 979.30	213 979.30
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opération réelles	550 000.00	550 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT	550 000.00	550 000.00
BUDGET TOTAL	763 979.30	763 979.30

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Madame la Sous-Préfète et au comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlement en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ